

1633_0048.jpg

48

M. DC. XXXIII.

par les deux plus anciens Conseillers de ladite Cour trouvez sur les lieux. Pour servir ledit recolement de confrontatiō au preiudice desdits accusez: Et le procez verbal d'iceluy representé à ladite Cour estre ordonné ce qu'il appartiendra. Et en ce qui concerne ledit Delphin, sera plus amplement informé. Fait au Parlement, le 14. iour de Ianvier, 1633. Les sieurs Bretagne l'aîné & Arniset, Raporteurs.

Le Marquis de S. Chamont General d'armée. En suite de cela la Majesté estendant ses soins dehors le Royaume, fit avancer vers l'Allemagne son armée de Champagné sous la conduite du Marquis de S. Chamont son Lieutenant General, afin de donner de la jalousie à ses ennemis, & de defendre les estrangers ses allies, principalement ceux qui s'estoient mis sous sa protection.

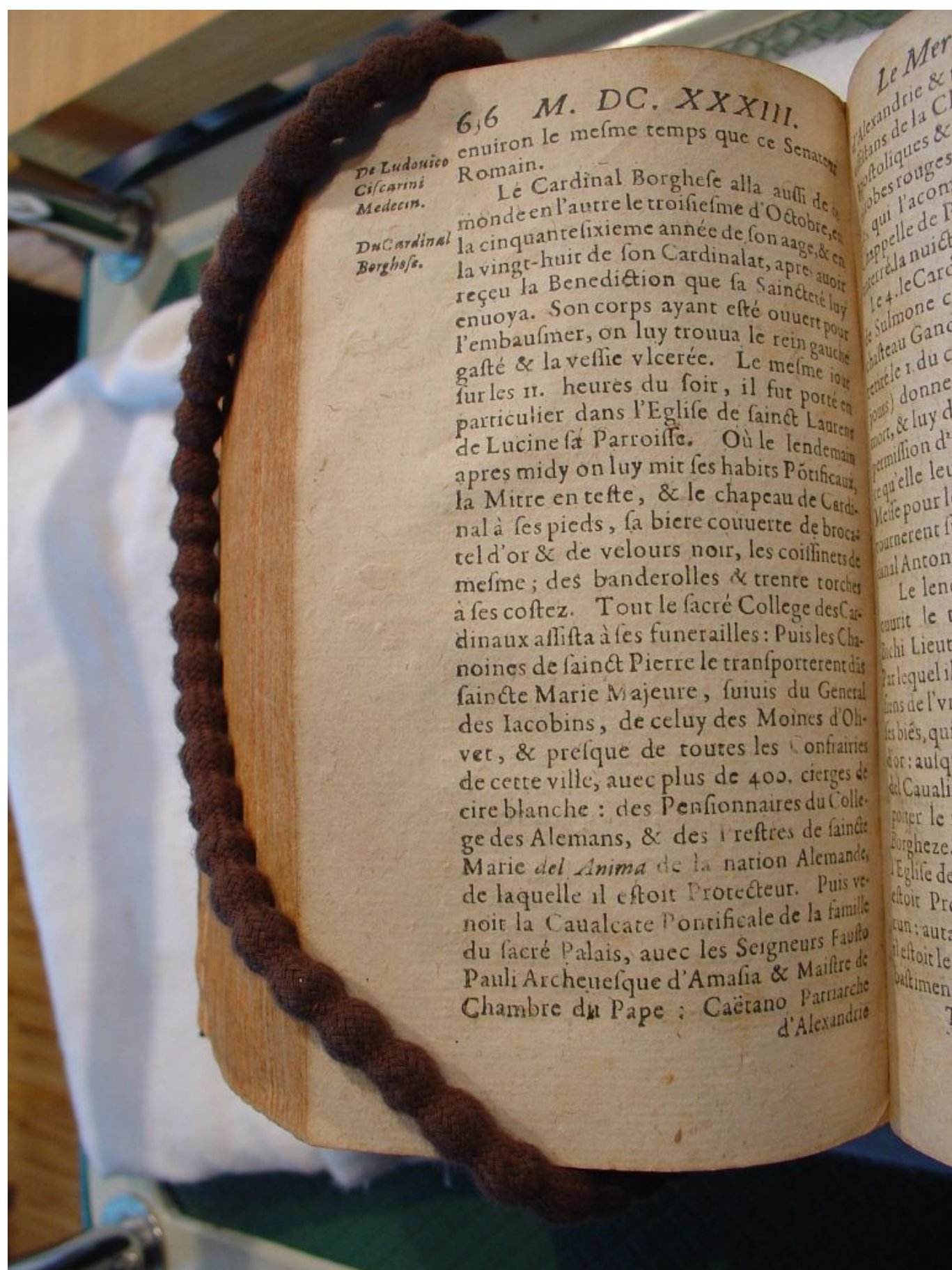
Voyez le 18^e tome du Mercure François, pag. 12.

Les Espagnols dans l'Electorat de Treves.

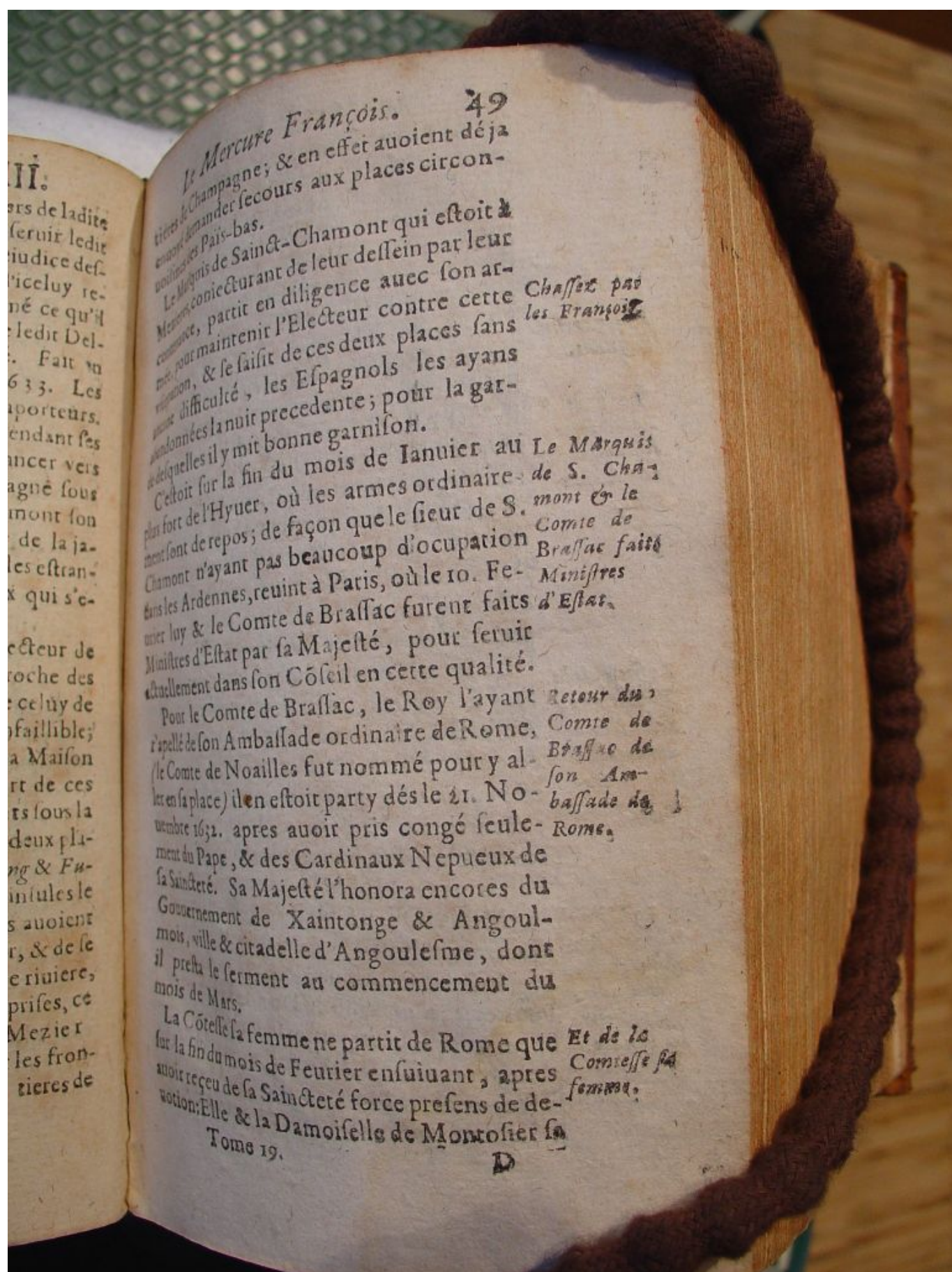
Nous auons veu comme l'Electeur de Treues, se voyant menacé par l'approche des Suedois, d'un pareil traitement que celui de Mayence, & ses Estats d'une ruine infaillible; considerant d'ailleurs la foiblesse de la Maison d'Austriche; pour se mettre à couuert de ces malheurs, mit sa personne & ses Estats sous la protection du Roy. Cet Electeur a deux places dans les Ardennes, à sçavoir *Reuing & Fumman*, scituées toutes deux en des Peninsules le long de la Meuse, où les Espagnols auoient mis garnison, à dessein de s'y fortifier, & de se rendre maistres du commerce de cete riuere, & peut-estre de faire quelques entreprises, ce qui leur eust esté bien facile, sur Mezier, Raucroy, Maubert, Fontaines, & sur les frontieres de

Le Marquis de Champagné
envoyé demandant
voies des Pa
Le Marquis de
Meziers, com
contenance,
mée, pour m
violation, &
aucune diffi
abandonnées
de lesquelles
C'estoit
plus fort de
ment sont d
Chamont
dans les Ar
urier luy
Ministres
actuellement
Pour l
r'appellé de
(le Com
ler en sa
uembre
ment du
sa Saint
Gouver
mois,
il pref
mois d
La C
sur la fi
auoir re
uotion

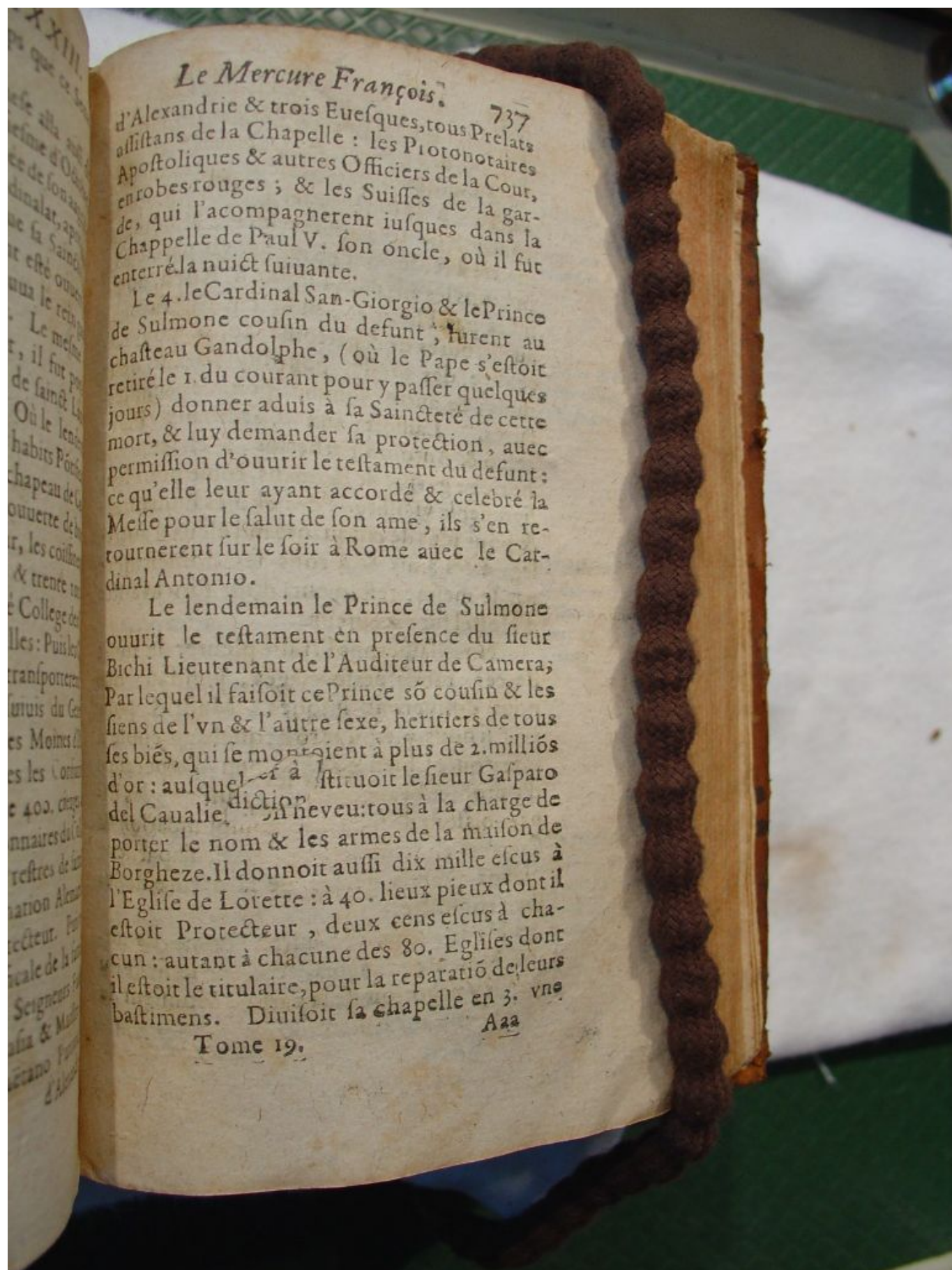
1633_0736.jpg



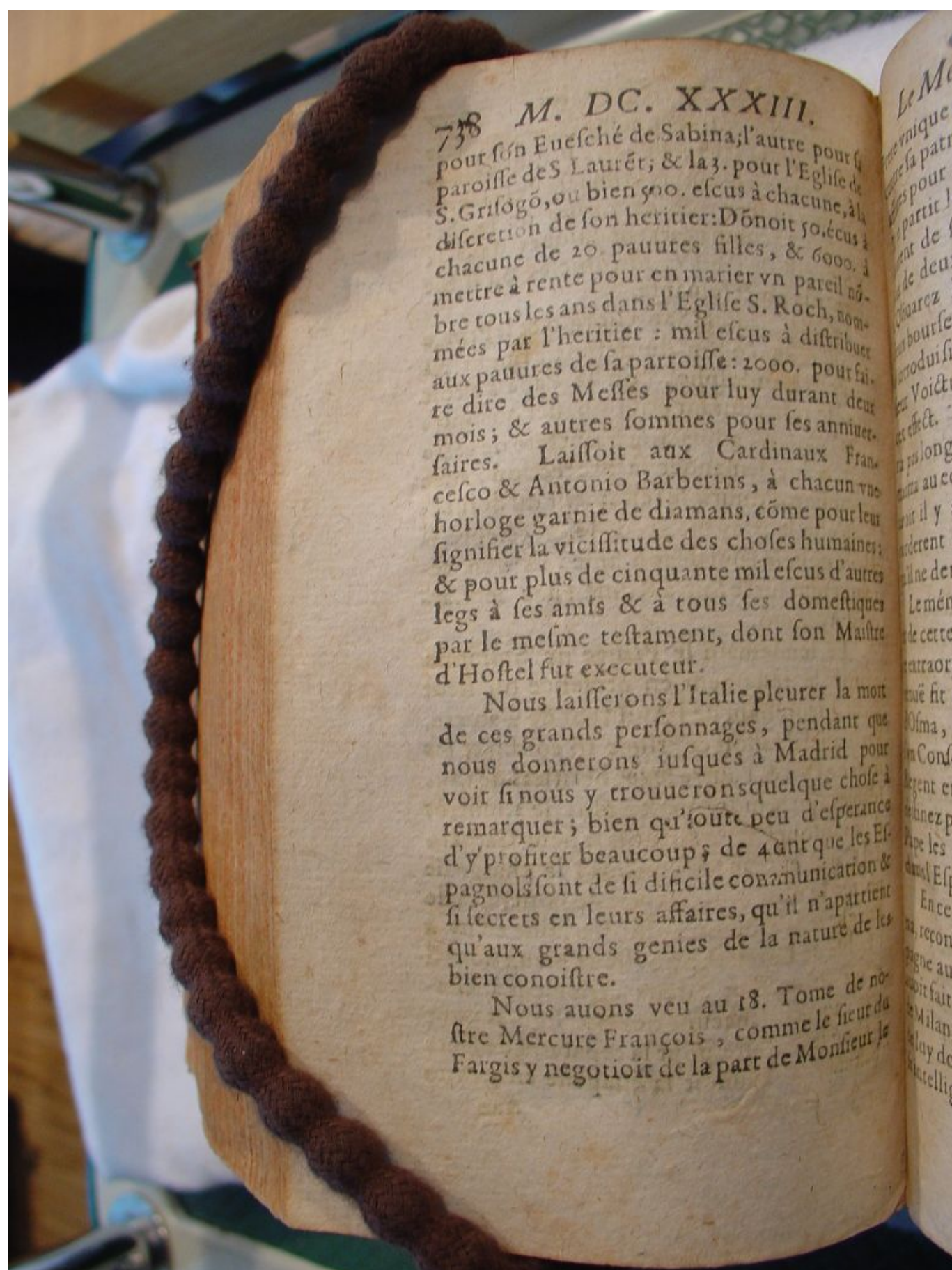
1633_0049.jpg



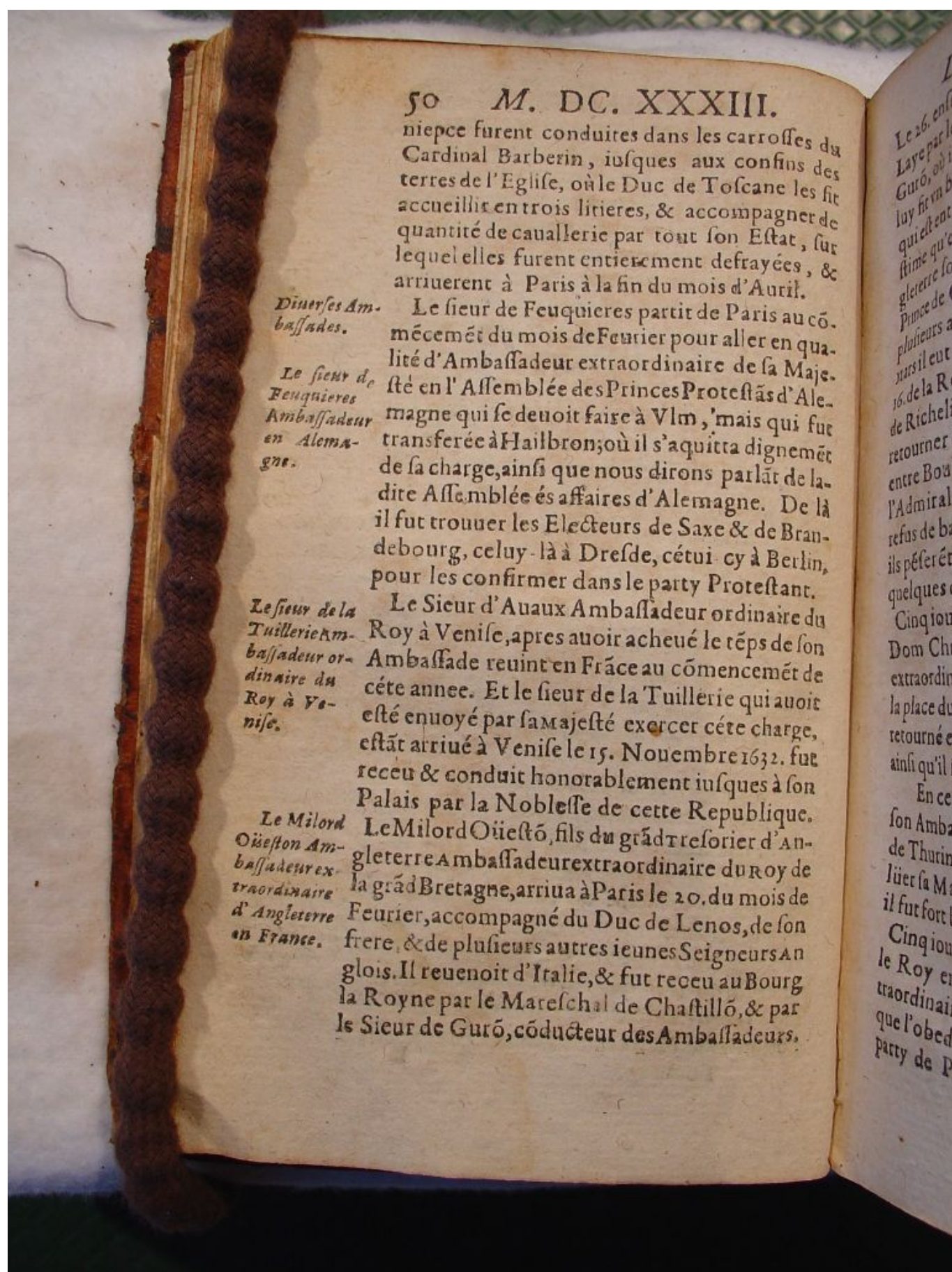
1633_0737.jpg



1633_0738.jpg



1633_0050.jpg



1633_0739.jpg



1633_0051.jpg



1633_0052.jpg

52 M. DC. XXXIII.

son train à Grenoble, & s'embarquer à Marseille. Nous verrons cy-apres la suite de son voyage lors que nous parlerons de son entrée à Rome és affaires d'Italie.

Le quatre & cinquiesme iour de Decembre 1632. il se fit vne dangereuse sedition à Lyon, à cause du surhaussement de prix sur les Marchandises sujetes à la Douiane, qui auoit esté fait pour augmenter les Droits du Roy, en appreciant de nouveau les marchandises selon leur plus commune valeur. Cette nouveauté semblant rude à quelques remuants, leur donna sujet de se mutiner, & de courre à la Douiane, laquelle ils fourragerét, & firent vn grãd feu deuant la porte d'icelle, dãs lequel ils jetterét par les fenestres les meubles & les papiers du fermier. Non contents de ce, ils coururent à la maison du Preuost des Marchands qu'ils voulurent forcer à dessein de la fourager & piller, ainsi qu'ils auoient fait la Douiane; mais ledit sieur Preuost se mettant en defence fit en sorte de les repousser.

Cependant le Marquis d'Alincour Gouverneur du Lyonnois, arriuant à la ville seconda le Preuost des Marchands, cõme aussi le Cardinal de Lyon leur Archeuesque, tous lesquels s'y employerent si à propos & avec tant de prudence, que peu à peu ils appaiserent le tumulte, sur la promesse qu'ils firent à ce peuple mutiné que ce surhaussement & reapreciation ne seroit point executé; Mesme lesdits sieurs Gouverneur & Preuost des Marchands s'y obligerent par écrit.

C'est l'ordinaire que toute sedition tourne à la confusion de son Autheur. La nouuelle de ce

*Tumulte &
sedition ad-
uenue à Lyõ.*

1633_0740.jpg

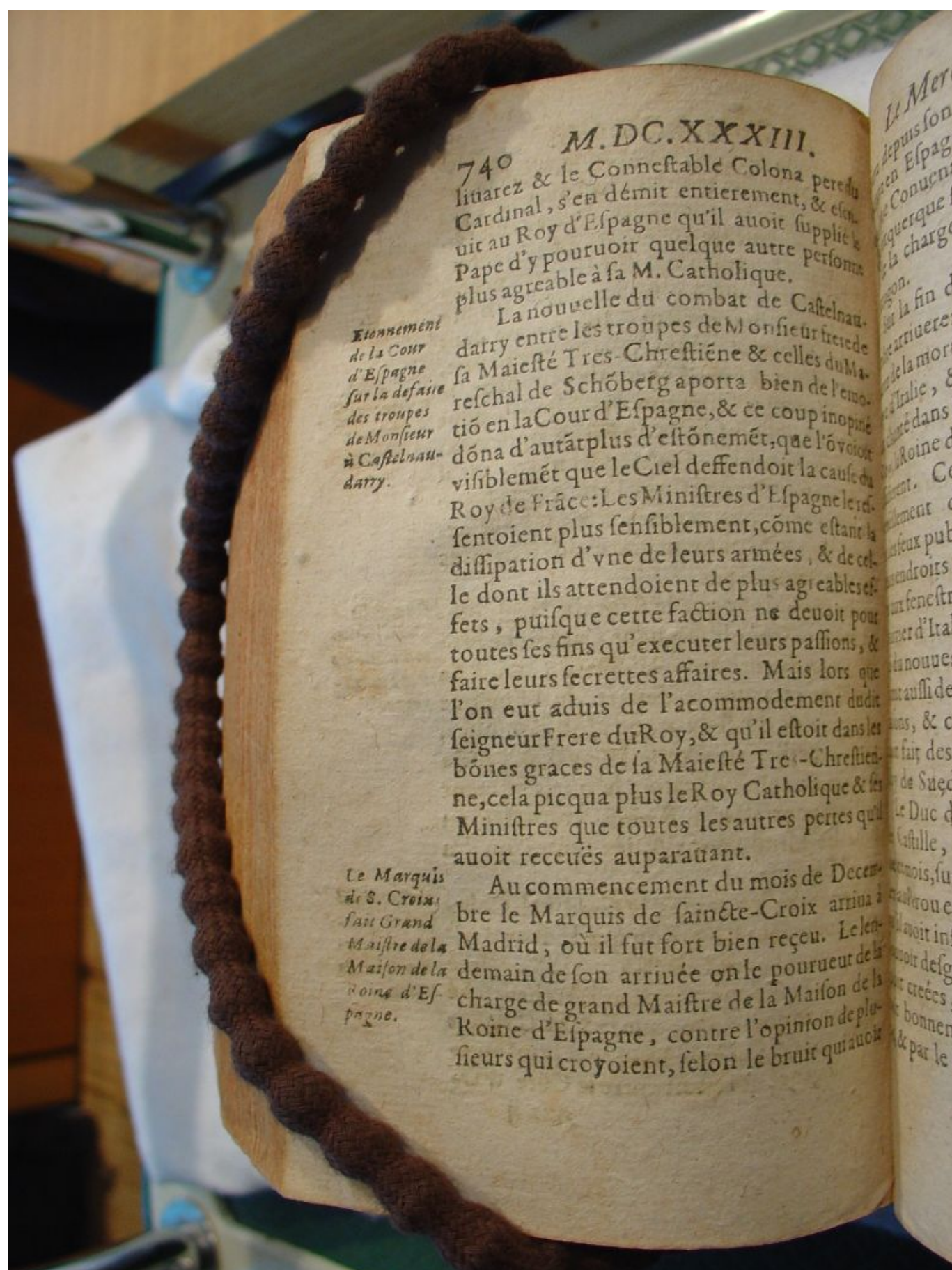


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan